Pays Foix-Varilhes
communauté d'agglomération

Présentation des accueils de loisirs extrascolaires

pour les enfants scolarisés
en primaire (3-11 ans)
résidant sur le Territoire Pays Foix-Varilhes
(ou dont au moins un des deux parents y travaille).

MERCREDI

en période scolaire à Foix

VACANCES SCOLAIRES

Foix (3-11 ans) / St Paul-de-Jarrat (3-11 ans)
Varilhes (3-6 ans) / Verniolle (7-11 ans)

STRUCTURES HABILITEES DDCSPP

La qualification et les taux d'encadrement au sein des structures déclarées auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de le Protection des Populations de l'Ariège sont fixés de manière réglementaire.

UNE EQUIPE DE PROFESSIONNELS

constituée

- d'une équipe administrative et financière (directrice, comptable, secrétaires)
- d'une équipe pédagogique (directrice pédagogique, directeurs de structures et animateurs ALAE et ALSH).

Cette équipe porte un projet pédagogique émanant du projet éducatif de l'association fixant les grandes orientations de l'année.

PROGRAMMES DES ACTIVITES DISPONIBLES SUR NOTRE SITE INTERNET

http://www.lesfrancasdupaysdefoix.com/

au siège administratif de Foix,
au secrétariat de Varilhes
et dans nos structures
ALAE et ALSH.
Ils peuvent être adressés par mail à votre demande .

ACTIVITES ADAPTEES A L'AGE ET AU RYTHME DE L'ENFANT.

les Francas du pays de Foix

ALAE MERCREDIS APRES LA CLASSE

De la sortie des classes jusqu'à 18h30

Accueil et départ des enfants :

Repas uniquement Accueil après la classe et départ de 13h30 à 14h
Après-midi avec repas Accueil après la classe et départ de 17h à 18h30

Foix : Groupe scolaire Nelson Mandela Rue Jules Palmade Tél. : 05.61.65.49.30

Transports en bus au départ des écoles de :

Foix, Crampagna, Ferrières, Montgailhard, Montoulieu, St Jean-de-Verges, St Martin-de-Caralp, St Paul-de-Jarrat, St Pierre-de-Rivière et Serres sur Arget.

ALSH VACANCES SCOLAIRES

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Journée Accueil de 7h30 à 9h30 et départ de 17h à 18h30

Demi-journée le matin
Accueil de 7h30 à 9h30
départ de 11h45 à 12h

Demi-journée le matin avec repas
Accueil de 7h30 à 9h30
départ de 13h30 à 14h00

Demi-journée l'après-midi avec le repas
Accueil de 11h45 à 12h
départ de 17h à 18h30

Demi-journée l'après-midi
Accueil de 13h30 à 14h
départ de 17h à 18h30

Lieux

Foix : Groupe scolaire N. Mandela, Rue Jules Palmade Tél. : 05.61.65.49.30
Varilhes : Rue de la Tuilerie Tél. : 05.61.67.80.39
Verniolle : Ecole primaire Tél. : 05.61.69.78.50
St Paul-de-Jarrat : Ecole primaire Tél. : 06.82.00.06.17

Tout enfant doit être préalablement inscrit pour fréquenter l'accueil de loisirs. L'inscription doit être réglée avant le début de l'accueil et **ne sera possible que dans la limite des places disponibles.** La famille doit être à jour des paiements ALAE et ALSH des périodes antérieures.

Adhésion annuelle obligatoire 3 € / enfant

Tout enfant fréquentant nos structures doit adhérer à l'association (de septembre à fin août). L'adhésion permet de partager les valeurs portées par l'association, de participer à toutes les activités proposées par l'association des Francas du Pays de Foix et de bénéficier d'une assurance complémentaire pour les activités proposées.

Inscription annuelle (de septembre à fin août)

- au siège administratif de Foix (avenue Paul Bert) pour les accueils de Foix et de St Paul-de-Jarrat
- au secrétariat de Varilhes (Avenue Jean Benazet) pour les accueils de Varilhes et Verniolle

Pour une première inscription, la famille devra obligatoirement :
- retirer un dossier à compléter
- prendre rendez-vous au secrétariat
Lors du rendez-vous, fournir :
☐ Livret de famille
☐ Carnet de santé de l'enfant (vaccinations obligatoires)
☐ Certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité et à la pratique des activités sportives et de loisirs
☐ Nom et numéro de téléphone du médecin traitant
☐ Numéro d'allocataire à la CAF de l'Ariège ou à défaut de l'avis d'imposition N-2 et notification ATL (vacances uniquement)
☐ Relevé d'Identité Bancaire
☐ Nom et numéro de la compagnie d'assurance
Pour une actualisation (obligatoire chaque nouvelle année scolaire) la famille devra prendre rendez-vous au secrétariat.

Inscriptions pour les mercredis

Les dates de réservations devront être communiquées au début de chaque période, si l'enfant fréquente la structure régulièrement.
Pour des présences occasionnelles, elles seront acceptées jusqu'au lundi à 12h, pour le mercredi suivant.
Elles devront être effectuées et réglées, soit :
- au bureau administratif les lundis, mardis et vendredis de 14h à 18h ;
- sur l'espace « Portail Famille » (paiement en ligne);
- déposées dans la boîte aux lettres du bureau administratif au plus tard le lundi à 12h ;
- adressées par mail à l'adresse suivante : **inscriptionsalsh@orange.fr** (règlement avant le lundi 12h).

Inscriptions pour les vacances

Les dates de réservations devront être communiquées au moment de l'inscription avant chaque période de vacances si l'enfant fréquente la structure régulièrement (réservation possible à partir du lundi de la rentrée après chaque période de vacances pour la période de vacances suivante). Pour des présences occasionnelles, elles seront acceptées jusqu'à la veille du jour de fréquentation.
Elles devront être effectuées et réglées, soit :

Pour les accueils de Foix et de St Paul-de-Jarrat :

⇒ au siège administratif les lundis, mardis et vendredis de 14h à 18h ;
⇒ sur l'espace « Portail Famille » (paiement en ligne);
⇒ déposées dans la boîte aux lettres du bureau administratif au plus tard à 12h la veille du jour de fréquentation (pour le lundi au plus tard le vendredi) ;
⇒ adressées par mail à l'adresse suivante : **inscriptionsalsh@orange.fr** (règlement au plus tard la veille 12h).

Pour les accueils de Varilhes et de Verniolle :

⇒ au secrétariat de Varilhes :
- les lundis et vendredis de 9h à 12h30 (semaines scolaires)
- les lundis, mardis et vendredis de 9h à 12h30 (vacances scolaires)

⇒ sur l'espace « Portail Famille » (paiement en ligne);
⇒ déposées dans la boîte aux lettres du secrétariat de Varilhes au plus tard la veille à 12h ;
⇒ adressées par mail à l'adresse suivante : **inscriptionsalshvv@orange.fr** (au plus tard la veille 12h).

Modalités d'annulation

Les mercredis : 2 semaines calendaires avant la date du (des) mercredi(s) annulés (s);
Les vacances : 2 semaines calendaires avant la date du premier jour de la période de vacances réservée.
Elles sont prises en compte par courrier (cachet de La Poste faisant foi), par mail ou remises en mains propres (avec la date de remise). Un remboursement sera alors effectué. Le délai d'annulation passé, les jours réservés sont facturés sauf situation particulière justifiée entraînant un remboursement dès le premier jour d'absence (hospitalisation de l'enfant, décès d'un membre de la famille). Dans ce cas un justificatif sera exigé pour permettre le remboursement. La maladie de l'enfant sera prise en compte après un délai de carence de 3 jours. Le remboursement sera effectué à compter du quatrième jour sur présentation d'un certificat médical mentionnant la durée d'absence, à fournir dans les plus brefs délais.
Les séjours courts : aucun remboursement ne sera effectué pour les inscriptions en séjour court.

Règlement de fonctionnement de l'accueil de loisirs téléchargeable sur : http://www.lesfrancasdupaysdefoix.com/

TARIFS

Les tarifs comprennent l'accueil, l'animation, le repas et le goûter (pas de supplément en cas de sortie). Ils sont calculés à partir du quotient familial (revenus) au 1er janvier de l'année en cours et applicables du 1er février de l'année en cours au 31 janvier de l'année suivante. Afin de déterminer le tarif applicable, les familles doivent communiquer leur numéro d'allocataire à la CAF au moment de l'inscription (actualisation chaque année en janvier).

Les familles doivent autoriser l'association des Francas du Pays de Foix à prendre connaissance de leurs revenus annuels sur le site de la CAF ou à fournir leur avis d'imposition N-2. A défaut, le plein tarif sera appliqué.

MODALITES DE PAIEMENTS

Espèces - Cartes Bancaires - Chèques
Chèques CESU - Chèques Vacances.

Réservation effective au paiement.

Une facture sera établie en référence à la réservation.

AIDES AUX FAMILLES

CAF La Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège aide les familles pour le loisir éducatif extrascolaire des enfants (vacances scolaires uniquement).
Cette aide est appelée "Aide au temps libre" et est attribuée aux familles sous conditions de ressources.

Important : comme précisé sur la notification ATL 2019 qui vous a été adressée par la CAF de l'Ariège, les aides sont attribuées « dans la limite d'une enveloppe budgétaire limitée pour chaque type d'aide et pour chaque structure d'accueil conventionnée ».
En conséquence, dès que l'enveloppe budgétaire allouée à la Communauté d'Agglomération sera épuisée, aucune participation de la CAF ne pourra être déduite même si les 40 journées n'ont pas été consommées en totalité par la famille. Dans ce cas, une régularisation (entre 6 € et 8 € par jour en fonction du quotient familial) sera demandée aux familles.

COMITES D'ENTREPRISES Les aides aux familles délivrées par les comités d'entreprises seront prises en compte.

MERCREDIS

Tranches QF	REPAS	REPAS ET APRES-MIDI
< 435	5,00 €	6,00 €
435,01 à 530	5,50 €	7,00 €
530,01 à 670	6,00 €	8,00 €
670,01 à 830	6,50 €	9,00 €
830,01 à 1000	7,00 €	10,00 €
1 000,01 à 1 200	7,50 €	11,00 €
> 1 200,01	8,00 €	12,00 €

VACANCES

PARTICIPATION FAMILLE A REGLER			
Tranches QF	TARIF JOURNEE	TARIF ½ JOURNEE AVEC REPAS	TARIF ½ JOURNEE SANS REPAS
< 435	10,00 €	6,00 €	5,00 €
435,01 à 530	11,00 €	7,00 €	5,50 €
530,01 à 670	12,00 €	8,00 €	6,00 €
670,01 à 830	13,50 €	9,00 €	6,75 €
830,01 à 1000	14,50 €	10,00 €	7,25 €
1 000,01 à 1 200	15,50 €	11,00 €	7,75 €
> 1 200,01	16,50 €	12,00 €	8,25 €

NOS VALEURS

Notre action s'articule autour **des valeurs fondamentales** qui ont toujours guidé l'action de la Fédération nationale des Francas :

LA DÉMOCRATIE…

… en libérant des espaces qui permettent aux enfants de participer activement aux décisions qui les concernent. Par cet engagement actif, les enfants feront l'apprentissage d'une réelle vie démocratique.

LA LAÏCITÉ…

… le principe de laïcité doit se concrétiser par une égalité de traitement des personnes, le respect des différences, une réelle mixité sociale par l'accueil de tous sans distinction d'origine ethnique, culturelle ou sociale, de conviction philosophique, politique ou religieuse. C'est aussi la laïcité définie comme étant le respect de la personne humaine, et notamment de la personne enfantine, qu'il importe de protéger contre toute exploitation de sa vulnérabilité.

LA SOLIDARITÉ…

… pour que chacun ait les mêmes chances de réussite, la possibilité de développer avec les autres membres de la collectivité les relations nécessaires à son épanouissement personnel et à son implication citoyenne.

NOS OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Etre vigilant au bien être de chaque enfant et au respect de son rythme dans les activités individuelles ou collectives qui lui sont proposées.

Développer en fonction de l'âge, la notion de responsabilité et d'autonomie.

Mettre en pratique la notion de respect (respect de l'autre, respect des biens…) au travers d'actions et par l'élaboration et le suivi de règles de vie collectives.

Mettre en œuvre le principe de co-éducation en favorisant le partenariat entre les différents acteurs éducatifs : enseignants, animateurs, parents, partenaires associatifs…

Sensibiliser l'enfant aux principes de développement durable, lui permettre de découvrir, de respecter et de protéger l'environnement naturel proche et le patrimoine local.

Favoriser des attitudes solidaires entre pairs, avec d'autres collectifs de jeunes, inter-générations et associations.

Initier l'envie de faire, d'apprendre, de découvrir par des actions socio-éducatives et culturelles permettant à l'enfant d'accéder à des connaissances, à des techniques et à des formes d'expression les plus variées.

Donner aux enfants les moyens d'être acteurs de leurs loisirs en les associant aux prises de décisions et en favorisant l'émergence de projets d'enfants.

LES STRUCTURES PERISCOLAIRES DE L'ASSOCIATION

ALAE FOIX

Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole

Mis en place par la Commune de Foix

lundi-mardi-jeudi-vendredi1 11h30/13h30 - 15h45/18h00

Ecole des Bruilhols
Ecole du Cardié
Ecole Lucien Goron
Ecole Parmentier

Ville de Foix

Ecole de Cadirac
Ecole Nelson Mandela
Ecole Paul Bert

ALAE MONTGAILHARD

Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole

Mis en place par la Commune de Montgailhard

lundi-mardi-jeudi-vendredi

7h45/8h30 - 11h30/13h45 - 16h/18h

Mercredi matin 7h45/9h00

Ecole de Montgailhard

LES FRANCAS DU PAYS DE FOIX

Siège administratif : Groupe scolaire Paul Bert - Rue Paul Bert 09000 Foix **Tél :05.61.02.96.28**

Secrétariat Varilhes : Avenue Jean Bénazet **Tél : 06.33.70.77.73**

lesfrancasdupaysdefoix@orange.fr http://www.lesfrancasdupaysdefoix.com/